ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Associations complementaires de l'enseignement public

Question écrite n° 39643

Texte de la question

Mme Muguette Jacquaint attire l'attention de M. le ministre de l'education nationale, de l'enseignement superieur et de la recherche sur les moyens des associations qui interviennent en complementarite du systeme educatif public. Ces associations, dont chacun reconnait la necessite, risquent d'etre confrontees a des difficultes majeures si les projets ministeriels etaient maintenus. Les associations complementaires de l'enseignement public ont repondu au processus d'evaluation mis en oeuvre au premier trimestre de l'annee 1995-1996 avant le renouvellement des conventions concernant les personnels « Mis a disposition » et le montant des subventions. Les associations ont pu dresser un bilan aussi precis que possible de leurs actions de soutien, d'aide, d'education, de formation, aupres des enfants, des jeunes, des adultes. Aujourd'hui, les hypotheses envisagees se resument pour l'ensemble des associations a une regression du niveau des subventions de 1 a 11 p. 100, selon les associations, soit au total, moins 8 700 000 francs. Il y aurait egalement vingt-deux retraits de postes de « Mis a disposition » avec redeploiement de seize d'entre eux. Pour JPA, la subvention serait reduite de 500 000 francs, l'equivalent de deux salaires de responsables au 7e echelon d'instituteur. Depuis 1993, la JPA aura perdu, en subvention, l'equivalent de neuf salaires d'instituteur au 7e echelon. Les associations refusent avec raison d'envisager une nouvelle et importante regression de nos moyens. L'evaluation doit etre contradictoire et finalisee. Les echanges complementaires sont souhaitables sur le role que peuvent et doivent jouer les associations face aux enjeux actuels du systeme educatif francais. Elle lui demande les mesures qu'il entend prendre en ce sens.

Texte de la réponse

Conformement aux engagements pris par le Premier ministre en debut d'annee devant le Conseil national de la vie associative (CNVA), le ministere de l'education nationale, de l'enseignement superieur et de la recherche a engage une vaste concertation avec les plus importantes des associations periscolaires afin de rediger des conventions trisannuelles d'objectifs et de moyens, repondant par la a l'une de leurs principales demandes. Des octobre 1995, les associations ont ete saisies d'une demande d'evaluation portant sur leurs actions et leurs perspectives. Sur la base des documents qu'elles ont fournis, des reunions aussi bien bilaterales que multilaterales se sont tenues. Dans le but d'ameliorer l'efficacite de l'aide apportee par ce departement ministeriel a ces organisations, l'accent a ete mis sur le soutien educatif aux publics en difficulte (developpement de l'accompagnement scolaire dans les quartiers difficiles, scolarisation des enfants handicapes), les actions d'apprentissage de la citoyennete et d'education et de formation a l'environnement et les activites liees aux pratiques culturelles et artistiques. Malgre un contexte budgetaire particulierement rigoureux, les moyens financiers et humains consacres a l'ensemble des associations seront maintenus. Si, au sein de cette enveloppe, certaines reallocations interviennent entre les differentes associations, elles resultent de l'evaluation faite en concertation avec les partenaires des actions menees sur le terrain. Elles sont l'expression concrete des orientations donnees par l'Education nationale a l'activite des associations complementaires qu'elle finance. C'est pourquoi les associations concernees nous ont d'ores et deja fait part de leur accord sur ces propositions.

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/10/questions/QANR5L10QE39643

Données clés

Auteur : Mme Jacquaint Muguette
Circonscription : - COM
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 39643
Rubrique : Associations
Ministère interrogé : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche
Ministère attributaire : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 3 juin 1996, page 2937
Réponse publiée le : 17 juin 1996, page 3266